



ALTICA
CONSEIL

EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL - AUDIT

PERETTI – BONNET Associés
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes

LES SUDS, à ARLES
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Maison des Suds
66, rue du 4 septembre
13200 ARLES

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
de
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Ce document contient 20 pages)



Tél : 04.91.00.32.57 – www.alticaconseil.com
20, Allées Turcat Mery – 13008 MARSEILLE
E-mail : contact.mrs@alticaconseil.com

SAS au capital de 150 000 euros – RCS MARSEILLE B 451 026 587
Société inscrite à l'ordre des Experts Comptables – Tableau Régional de Marseille P.A.C.A.
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
Siret 451 026 587 00027 - APE 6920Z.



commissaire
aux comptes



Association LES SUDS, à ARLES

**Maison des Suds
66, rue du 4 septembre
13200 ARLES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020
(Ce document contient 20 pages)

Aux sociétaires

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LES SUDS A ARLES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

- Total bilan actif :	123 643 Euros
- Total des fonds associatifs :	-23 814 Euros
- Résultat de l'exercice :	35 855 Euros

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LES SUDS A ARLES à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé au paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels :

Les comptes sont établis selon le principe de continuité d'exploitation. L'association est financée majoritairement par des subventions publiques. Il a été présumé, pour l'arrêté des comptes, que les subventions seraient reconduites.

Les comptes 2020 font apparaître un résultat bénéficiaire de 36K€. Les fonds propres demeurent néanmoins négatifs à hauteur de - 24K€.

Votre association a mis en œuvre des dispositions visant à redresser la situation financière de l'association. Ces mesures sont détaillées dans le rapport moral du Président.

En conséquence, vous estimez que la continuité de votre association n'est pas compromise à ce jour.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les contributions en nature : L'association comptabilise les contributions en nature reçues de collectivités publiques et de certaines sociétés (mises à disposition). Le montant estimé de ces contributions s'élève à 42 125 € à la clôture de l'exercice.
Les modalités de détermination de ces contributions font l'objet d'une note dans l'annexe comptable.
- La provision pour indemnités de départ à la retraite : Les modalités d'évaluation de cette provision ont fait notamment l'objet de contrôle. La provision 2020 s'élève à 17 330 euros.
- Les fonds dédiés : compte tenu du report de certaines manifestations et projets il a été comptabilisé sur l'exercice un report de fonds dédiés pour 39K€.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable et du traitement comptable des évaluations qui ont été retenues.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association LES SUDS A ARLES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau le 28 Janvier 2021.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARSEILLE, le 5 Février 2021

Le Commissaire aux comptes

SAS PERETTI BONNET ASSOCIES, représentée
par Dominique PERETTI

LES SUDS A ARLES
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
66 Rue du 4 Septembre
13 200 ARLES

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2020

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	19 253	7 923	11 330	2 323	9 007	387.63
	Immobilisations incorporelles en cours		11 004	11 004		11 004	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	12 308		12 308	12 308		
	Installations techniques Matériel et outillage	50 894	48 863	2 031	813	1 218	149.82
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
Participations et Créances rattachées	271		271	270	2	0.56	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	600		600		600		
Total I	83 326	67 790	15 536	15 714	178	1.13	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 168		3 168	3 305	137	4.16
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	77 190		77 190	95 437	18 247	19.12
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	24 855		24 855	4 121	20 734	503.17
Charges constatées d'avance (2)	2 894		2 894	2 451	444	18.10	
Total II	108 107		108 107	105 314	2 793	2.65	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	191 433	67 790	123 643	121 028	2 615	2.16	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		59 670		64 606	4 937	7.64	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		35 855		4 937	30 919	626.30	
Situation nette (sous total)		23 814		59 670	35 855	60.09	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		23 814		59 670	35 855	60.09	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		39 589			39 589	
Total II			39 589			39 589	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges		17 330			17 330	
Total III			17 330			17 330	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				42 096	42 096	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses				10 000	10 000	100.00
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		27 361		31 282	3 921	12.53
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		47 601		63 665	16 065	25.23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		3 871		1 006	2 865	284.86
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		11 705		32 648	20 943	64.15
Total IV		90 538		180 697	90 159	49.90	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		123 643		121 028	2 615	2.16	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an148 049
42 096

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	
			Ecart N / N-1		
			Euros	%	
Produits d'exploitation (1)					
Cotisations	320		340	20	5.88
Ventes de biens et services					
Ventes de biens					
Ventes de dons en nature					
Ventes de prestations de service	68 071		529 734	461 663	87.15
Parrainages	3 575		3 274	301	9.18
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation	488 673		566 194	77 521	13.69
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels					
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	85 125		93 590	8 465	9.05
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits	5		21	16	75.19
Total I	645 770		1 193 154	547 385	45.88
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises	574		22 545	21 971	97.45
Variation de stock					
Autres achats et charges externes	243 927		696 279	452 351	64.97
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés	5 030		6 683	1 653	24.74
Salaires et traitements	203 516		282 444	78 928	27.94
Charges sociales	84 762		131 051	46 290	35.32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 204		12 364	1 160	9.38
Dotations aux provisions	17 330			17 330	
Reports en fonds dédiés	39 589			39 589	
Autres charges	3 394		40 578	37 185	91.64
Total II	609 326		1 191 944	582 618	48.88
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	36 444		1 210	35 234	NS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation		3		4	1	23.47
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		152			152	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		155		4	151	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		549		732	183	24.96
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		549		732	183	24.96
2. Résultat financier (III-IV)		394		728	334	45.82
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		36 049		482	35 567	NS
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		1 896		6 712	4 816	71.75
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		1 896		6 712	4 816	71.75
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		2 090		670	1 420	212.12
Sur opérations en capital				1 587	1 587	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		2 090		2 257	167	7.40
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		194		4 455	4 649	104.36
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		647 821		1 199 870	552 049	46.01
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		611 965		1 194 933	582 968	48.79
5. EXCEDENT OU DEFICIT		35 855		4 937	30 919	626.30

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 123 643.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 0 Euros et dégagant un excédent de 35 855.42 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes sont établis selon le principe de continuité d'exploitation. L'association est financée majoritairement par des subventions publiques. Il a été présumé, pour l'arrêté des comptes, que les subventions seraient reconduites.

Les comptes 2020 font apparaître un résultat bénéficiaire de 36K€. Les fonds propres demeurent néanmoins négatifs à hauteur de - 24K€.

Notre association a mis en oeuvre des dispositions visant à redresser la situation financière. Ces mesures sont détaillées dans le rapport moral du Président.

En conséquence, nous estimons que la continuité de votre association n'est pas compromise à ce jour.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

Compte tenu du contexte sanitaire, une grande partie des évènements a été annulée ou modifiée.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur pour l'évaluation des actifs. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmée qu'à

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entreprise. Il a donc été procédé aux tests de valeur nécessaires pour apprécier la situation.

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus ***Points d'attention***

L'approche ciblée devrait couvrir au moins, et au libre choix du rédacteur, les points d'attention suivants :

- Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires
- Impacts de l'événement sur les charges
- Impacts de l'événement sur les autres produits
- Impacts de l'événement sur l'actif
- Impacts de l'événement sur le passif
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des stocks
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Impacts de l'événement sur les « covenants » bancaires

Chaque point d'attention peut être retenu comme pertinent (ou pas) pour le rédacteur. Celui-ci dispose de la faculté soit d'opter pour une communication narrative, soit d'une communication chiffrée, soit d'une combinaison des deux afin d'apporter des explications complémentaires à un seul tableau chiffré.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Comptabilisation des indemnités de fin de carrière

Comptes Proforma

	Bilan Passif Pro forma 2020	Bilan Passif 2020
Résultat de l'exercice	58 185	35 855
Provision R&C	0	17 330
Total Bilan	123 643	123 643

	Compte de résultat 2020	Compte de résultat 2020
Résultat exploitation	53 774	36 444
Résultat net	58 185	35 855

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 018		
Installations générales agencements aménagements des constructions	12 308		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 934		8 688
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 355		917
TOTAL	53 597		9 605
Autres participations	270		2
Prêts, autres immobilisations financières			600
TOTAL	270		602
TOTAL GENERAL	73 884		10 206

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		764	19 253	19 253
Installations générales agencements aménagements constr.			12 308	12 308
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			17 623	17 623
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			33 271	33 271
TOTAL			63 202	63 202
Autres participations			271	271
Prêts, autres immobilisations financières			600	600
TOTAL			871	871
TOTAL GENERAL		764	83 326	83 326

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	17 694	1 998	764	18 927
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 748	2 690		8 438
Installations générales agencements aménagements divers	9 597	792		10 388
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 131	4 905		30 037
TOTAL	40 476	8 387		48 863
TOTAL GENERAL	58 170	10 384	764	67 790

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 998				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 690				
Instal.générales agenc.aménag.divers	792				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 905				
TOTAL	8 387				
TOTAL GENERAL	10 384				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	64 606		74 480	69 543	59 670
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 937	64 441		33 523	35 855
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	59 670	64 441	74 480	103 066	23 814

Variation des fonds propres associatifs - générosité du public

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
Fonds propres sans droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves :										
Réserves statutaires ou contractuelles										
Réserves d'investissement										
Réserves de compensation										
Réserves de trésorerie										
Réserves réglementées										
Autres réserves										
Report à nouveau	64 606				74 480		69 543		59 670	
Excédent ou déficit de l'exercice	4 937		64 441				33 523		35 855	
Autres fonds associatifs										
Fonds propres avec droit de reprise :										
Apports										
Legs et donations										
Résultats sous contrôle de tiers										
Ecart de réévaluation										
Dotations comptables										
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Réserve de trésorerie										
Amortissement dérogatoire										
Différence / réalisation éléments d'actifs										
Autres provisions réglementées										
Droit des propriétaires										
TOTAL	59 670		64 441		74 480		103 066		23 814	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires		17 330			17 330
TOTAL		17 330			17 330
TOTAL GENERAL		17 330			17 330
Dont dotations et reprises d'exploitation		57 739			

Les fonds dédiés 2020 s'élèvent à 39 589 euros

Ils se décomposent comme suit:

- Production mutualisée pour 15 000 euros
- Stages et Master classes pour 10 000 euros
- Ateliers inclusifs Radio des Suds pour 1 089 euros
- Projets actions culturelles à Chateaufort, Arles, Mas Thibert pour 12 500 euros
- Dons de billetterie et projet "Hopital" pour 1 000 euros

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	600	600	
Autres créances clients	3 168	3 168	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 205	6 205	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 145	6 145	
Divers état et autres collectivités publiques	62 816	62 816	
Débiteurs divers	2 024	2 024	
Charges constatées d'avance	2 894	2 894	
TOTAL	83 852	83 852	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	27 361	27 361		
Personnel et comptes rattachés	8 720	8 720		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 566	35 566		
Autres impôts taxes et assimilés	3 314	3 314		
Autres dettes	3 871	3 871		
Produits constatés d'avance	11 705	11 705		
TOTAL	90 538	90 538		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 000			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	70 712
Total	70 712

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	12 524
Total	12 524

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 894
Total	2 894
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	11 705
Total	11 705

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
POLITIQUE DE LA VILLE	26 300
DRAC	116 180
CONSEIL REGIONAL	180 000
CONSEIL DEPARTEMENTAL	19 060
VILLE ARLES	80 000
CNV	5 000
SACEM	61 000
Total	487 540

En 2020, l'association a perçu des subventions à hauteur de 487 540 euros HT et une contribution au titre du mécénat de 37 579 euros HT

Rémunération des dirigeants

Les membres du bureau et du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	1
Total	5

La rémunération brute des 3 plus hauts salariés s'élève pour l'exercice à 99 254 euros.

Valorisation des contributions volontaires

L'association bénéficie des prestations gratuites suivantes:

- Ville d'Arles, mise à disposition des bureaux: 43 125 €

Ces mises à dispositions sont inscrites en comptabilité.

Ces estimations ont été communiquées par les entités concernées.

L'association a bénéficié en 2020 du soutien de 36 bénévoles donnant une vingtaine d'heures en moyenne, valorisée à 10 € chaque, soit une valorisation totale de 7 200 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant

Engagements financiersEngagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice pour 17 330 euros.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	11 428
35 à 44 ans	21 à 30 ans	5 470
moins de 35 ans	plus de 30 ans	432
Engagement total		17 330

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation faible
- taux d'actualisation 2%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			17 330